

Rapport de Performance Extra-Financière 2025

Pour une planète plus verte et une société plus fraternelle

Un modèle circulaire au service de la préservation des ressources et de la décarbonation de l'économie

FORCES

Collaborateurs engagés

- > 16 409 collaborateurs (Intérimaires inclus)
- > 4 101 embauches en 2025
- > 94% de participation à l'enquête du Baromètre social Paprec 2025

Maillage territorial

- > 417 usines ou sites

Gouvernance familiale et pérenne

- > Majorité du capital contrôlée par la famille Petithuguenin

Finance responsable

- > 3 905 M€ de green bonds émis depuis 2015

Clients investis pour une économie circulaire

- > 70 000 clients privés
- > 8 000 collectivités en prestations en propre, en délégation de service public ou en gestion déléguée

PRODUCTION DE DÉCHETS

Préalablement triés à la source

(ex : collecte sélective des emballages ménagers)
Provenant ...
Des ménages
Du Service Public de la Gestion des Déchets (Collectivités territoriales)
Des activités économiques / Des Clients privés
Des Éco-organismes

En mélange

(ex : ordures ménagères résiduelles, encombrants, déchets industriels banals (DIB)...)

Production d'énergie bas-carbone

La valorisation énergétique des déchets non recyclables permet de produire de l'électricité et de la chaleur bas-carbone qui alimente les réseaux de chaleur en substitution de l'utilisation d'énergie fossile.

4 Mt

Retour à la terre

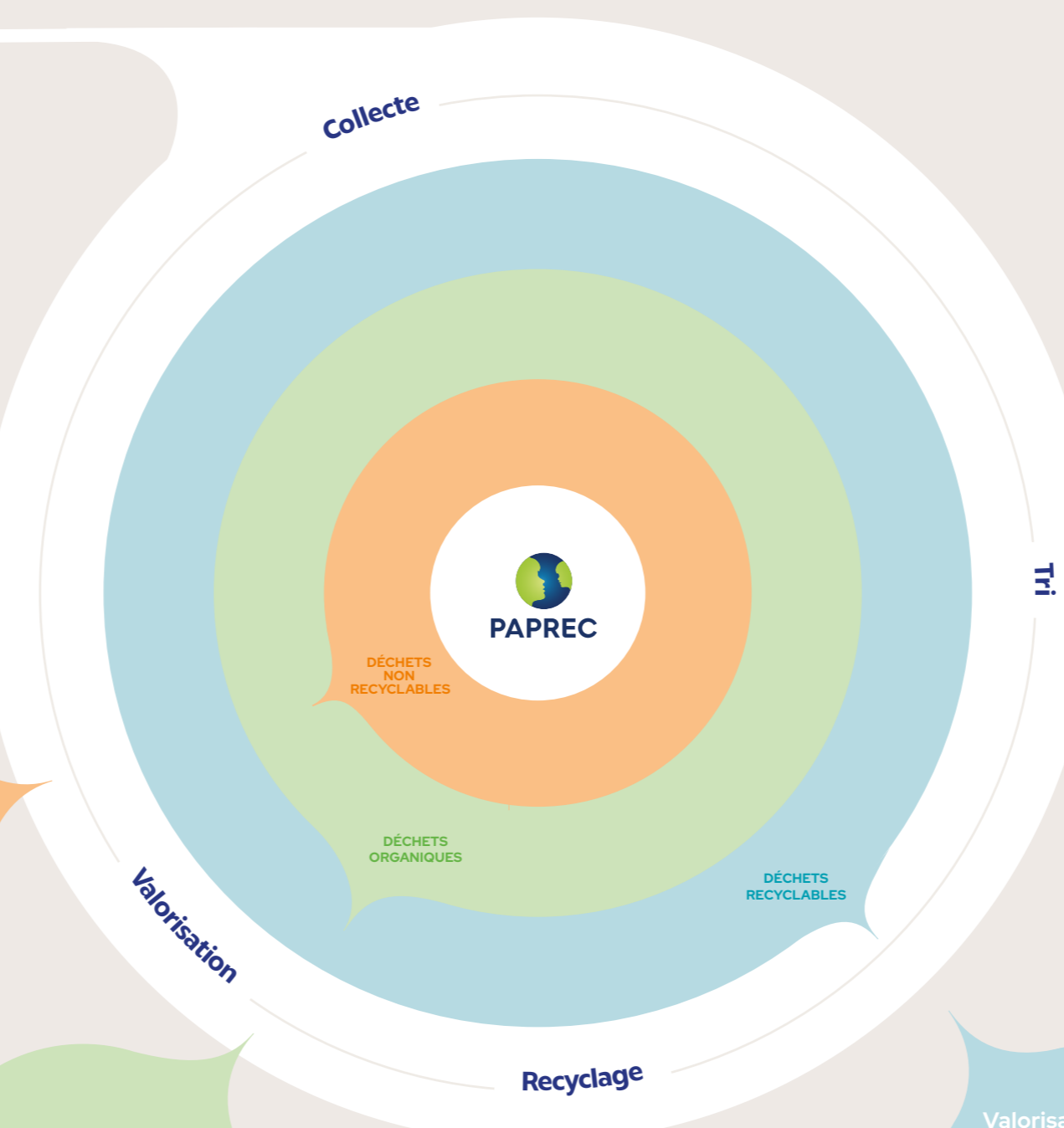
La valorisation organique des déchets fermentescibles permet de produire des biofertilisants et amendements organiques à destination des agriculteurs, ainsi que de l'énergie bas-carbone injectée dans les réseaux.

3 Mt

Valorisation matière

La production de matières premières issues du recyclage (MPIR) permet de limiter les pressions sur la consommation de ressources naturelles ainsi que le recours aux ressources fossiles. Ces matières sont incorporées par les industriels : papetiers, sidérurgistes, plasturgistes, etc.

10 Mt



CRÉATION DE VALEUR

Collaborateurs

- > 93/100 Index d'égalité professionnelle
- > Politique de rémunération volontariste
- > 17 M€ investis dans la Santé & Sécurité pour améliorer les conditions de travail

Satisfaction client

- > 86% de renouvellement des contrats collectivités
- > 99,4% de conservation des contrats industriels

Préservation de l'environnement

- > 87,3% taux de recyclage et de valorisation des déchets
- > 6,7 Mt CO₂ évitées
- > 3 TWh d'énergie bas-carbone produits
- > 19 Mt de déchets collectés, traités et vendus

Excellence et innovation industrielles

- > 297 701 K€ d'investissements totaux
- Innovation continue

Ancrage territorial

- > 100% d'emplois durables, pérennes et non délocalisables
- > 891 983 heures d'insertion réalisées

Croissance continue

- > 3,2 Mds € de chiffre d'affaires
- > 554 M€ d'EBITDA

Cartographie des risques et opportunités

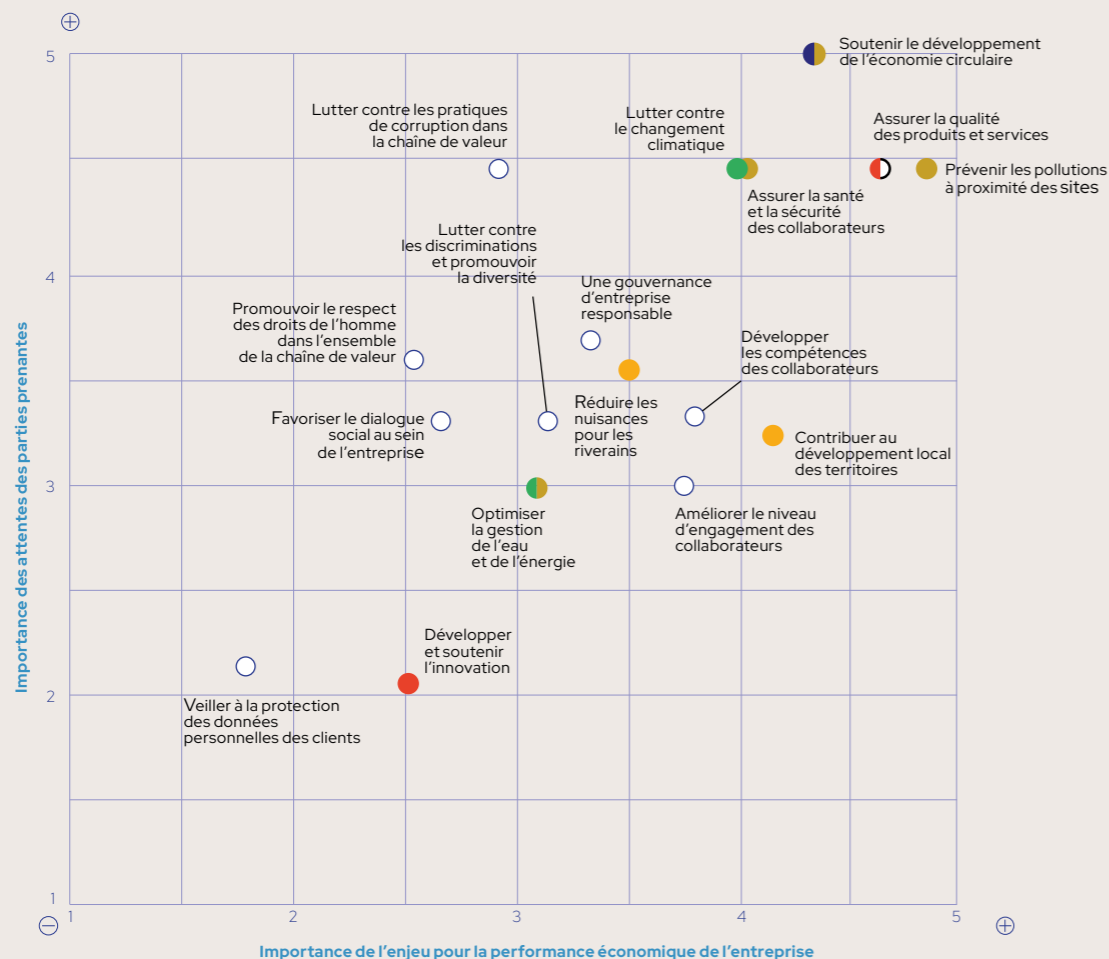
Paprec place les attentes de l'ensemble de ses parties prenantes au cœur de sa stratégie. Leur prise en compte permet d'identifier les enjeux prioritaires de Paprec et de mettre en avant la contribution du groupe à la création de valeurs économique, environnementale, sociale et sociétale.

Les thématiques identifiées pour réaliser la matrice de matérialité des enjeux RSE correspondent aux Objectifs de Développement Durable (ODD), défis mondiaux identifiés par l'ONU pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable d'ici 2030. Définis par les Nations Unies, ces derniers donnent la marche à suivre pour garantir un modèle plus durable pour tous.

Cette matrice de matérialité a été réalisée à la suite d'entretiens menés auprès des parties prenantes internes et des parties prenantes externes du groupe, puis enrichie par la prise en compte des risques financiers, du contexte réglementaire et du risque réputationnel associés à chaque enjeu.

Par son action, Paprec contribue ainsi à certains des ODD et notamment à la lutte contre le changement climatique, à la consommation et production responsables ainsi qu'au développement des territoires. Ces engagements font partie intégrante de la stratégie du groupe afin de créer de la valeur à long-terme.

- Industrie, innovation et infrastructures
- Villes et communautés durables
- Consommation et production responsables
- Lutte contre le réchauffement climatique
- Partenariats pour les objectifs mondiaux
- Non ODD



Développement de l'économie circulaire

Principaux enjeux :

Accélérer la transition vers l'économie circulaire, contribuer à la décarbonation de l'économie, renforcer la souveraineté énergétique des territoires et participer à la lutte contre le réchauffement climatique.

Contributions de Paprec :

Leader du recyclage et producteur majeur d'énergie bas carbone, Paprec apporte des réponses ambitieuses à ces enjeux à travers ses activités de recyclage et de valorisation organique et énergétique.

Les opérations de collecte et de tri des déchets permettent de produire des matières premières issues du recyclage (MPIR). Celles-ci deviennent alors de nouvelles ressources, réincorporées dans des cycles de production industriels. Elles permettent de réduire significativement les émissions de GES associées à l'extraction et la fabrication de matières premières issues de ressources fossiles. La valorisation organique des déchets fermentescibles permet de produire, d'une part, une nouvelle matière organique destinée à l'enrichissement des sols et des cultures en substitut d'amendements fossiles de synthèse et, d'autre part, une énergie bas-carbone directement injectée dans les réseaux, permettant de limiter le recours aux énergies fossiles. La valorisation énergétique des déchets non recyclables permet de produire une énergie bas-carbone locale, venant se substituer à l'utilisation d'énergie fossile et renforçant la souveraineté énergétique des territoires.

Le groupe agit également en amont de sa chaîne de valeur, en accompagnant ses clients dans des actions de prévention et de sensibilisation des citoyens et des entreprises aux gestes de tri : organisation de plusieurs opérations de tri et matinées de sensibilisation, mise à disposition de salles pédagogiques, accompagnement du déploiement de la tarification incitative etc. En aval, le groupe promeut auprès de ses clients le réemploi et la réutilisation, en développant par exemple des solutions innovantes de reconditionnement des équipements électriques et électroniques, afin de prolonger leur durée de vie et de réduire leur impact environnemental. Enfin, le groupe propose un accompagnement à l'écoconception via son offre CircleLab by Paprec, qui accompagne les clients dans la compréhension de la fin de vie des produits et l'amélioration de leur recyclabilité.

Actions du Groupe :

Paprec a poursuivi en 2025 son développement en France et à l'international, renforçant ainsi sa contribution à l'économie circulaire et à la valorisation des ressources. La division Métal du groupe franchit en particulier une nouvelle étape en 2025, avec une acquisition spécifiquement dédiée aux métaux (Alsarec en France, spécialiste du recyclage des métaux près de Mulhouse (68) et Multimetall, acteur reconnu du recyclage des métaux en Suisse). À Toulouse, Paprec a conçu et exploite depuis 2025 le plus important centre de tri du pays. En prenant la majorité du groupe Helvetia Environnement en 2025 et en donnant naissance à Paprec Swiss Group, Paprec devient également le leader du recyclage des déchets en Suisse.

Enfin, l'année 2025 a confirmé le positionnement de Paprec Energies comme acteur de référence sur le marché de la valorisation énergétique, avec l'attribution de contrats d'envergure, comme l'UVE de Saint-Thibault-des-Vigne (77), plus important contrat de l'histoire du groupe et plus ambitieux projet de valorisation des déchets signé en France en 2025, ou encore l'UVE de la Salamandre, à Lasse (49).



Résultats et indicateurs de performance

18 751 503

Tonnage total de déchets collectés, traités et vendus

9 998 679

Tonnage total de déchets recyclés et vendus

87,3 %

Taux de recyclage et de valorisation

Satisfaction client

Principaux enjeux :

Garantir un haut niveau de satisfaction des clients (privés et publics), en tant qu'acteur expert de la collecte et de la gestion des déchets, en assurant la qualité, la fiabilité, la traçabilité et la performance environnementale des prestations.

Contributions de Paprec :

La satisfaction client constitue un axe central du développement de Paprec. L'écoute active, la réactivité, la qualité et la précision dans l'exécution des prestations structurent l'ensemble de la démarche commerciale et opérationnelle du groupe. Paprec s'attache ainsi à proposer à ses clients – entreprises privées comme collectivités territoriales – des solutions adaptées à leurs besoins spécifiques, au travers d'une offre sur mesure.

La qualité du parc industriel du groupe, associée à un maillage territorial renforcé par les acquisitions récentes, permet à Paprec de proposer des solutions adaptées à la spécificité des besoins de ses clients, pour garantir les meilleurs taux de recyclage et offrir les solutions les plus performantes de gestion des déchets.

Par ailleurs, Paprec a engagé des investissements majeurs dans les nouvelles technologies, afin de renforcer la qualité de service et la satisfaction client. Le groupe propose des applications informatiques pouvant centraliser et analyser les données relevées sur le terrain en temps réel. Ces outils facilitent notamment le déclenchement des enlèvements, l'accès à un reporting détaillé ou encore le signalement d'événements par les usagers via smartphone. Ils contribuent à améliorer la réactivité, la fiabilité et la traçabilité des prestations, et permettent aux clients de mieux piloter et valoriser leurs gestion de déchets. Les investissements dans la R&D permettent également au groupe de se doter d'un outil industriel à la pointe de la technologie et de répondre aux défis posés par la création de nouvelles filières de recyclage.

Actions du Groupe :

En 2025, Paprec a poursuivi sa dynamique commerciale et a réussi à conquérir et renouveler de nouveaux marchés en proposant des prestations de gestion globale (notamment mise à disposition d'équipement, valorisation, massification, traitement et gestion déléguée) à ses clients. C'est le cas par exemple des marchés de collecte de déchets ménagers de Sarcelles, des Sables d'Olonne, de Longwy, de Montpellier ou de Marmande en 2025.

Par ailleurs, un nouvel outil digital à destination des clients industriels, Recyclein, a été déployé en 2025. Il intègre plusieurs fonctionnalités clés telles qu'un guide de tri, la localisation des points de collecte, ainsi que différents contenus pédagogiques pour donner du sens au geste de tri. Recyclein vient compléter l'offre de service digital de Paprec après l'outil Montri, dédiée aux collectivités et déjà déployée auprès de 2,4 millions de français.



Résultats et indicateurs de performance

3 171 M€*
Chiffre d'affaires (CA) 2025

1 392 M€
CA issu de contrats avec les collectivités

86 %
Taux de renouvellement des contrats collectivités (en CA)

1 779 M€
CA issu de contrats avec les entreprises privées

99,4 %
Taux de renouvellement des contrats industriels sur l'activité de recyclage (en CA)

Compétences

Principaux enjeux :

Développer le capital humain, renforcer l'attractivité des métiers et la fidélisation des collaborateurs et accompagner la montée en compétences.

Contributions de Paprec :

Paprec poursuit une politique de recrutement et d'intégration exemplaire, en cohérence avec la dynamique de croissance du groupe et l'élévation continue de ses standards opérationnels. Un parcours d'intégration individualisé permet aux nouveaux arrivants de s'approprier les valeurs et la culture de l'entreprise. Ce dispositif renforce notre cohérence et la connaissance fine que chacun a de l'entreprise.

Une attention particulière est également portée à l'intégration des collaborateurs dont l'entité rejoint le groupe. Toute acquisition fait ainsi l'objet d'un comité d'intégration dédié. Il en est de même des salariés qui intègrent le groupe à l'occasion d'un gain de marché.

Paprec renforce par ailleurs ses dispositifs de formation, afin d'accompagner la montée en compétence des équipes, de soutenir l'excellence opérationnelle et de répondre aux exigences croissantes liées à la sécurité, à l'innovation et à la conformité. Le groupe investit à ce titre dans des filières métiers structurantes. Les parcours pour mécaniciens véhicules industriels et techniciens de maintenance par exemple, constituent désormais de véritables tremplins de promotion interne. Le groupe continue de s'engager aussi pour l'emploi des jeunes. Le Graduate Program occupe à cet effet une place stratégique dans l'accompagnement des jeunes diplômés.

Enfin, la reconnaissance des compétences et de l'engagement des collaborateurs est incarnée par la cérémonie annuelle des Castors d'Or, qui récompense le meilleur collaborateur de chaque métier. Elle contribue à renforcer la fierté d'appartenance et valorise la richesse des profils qui composent le groupe.

Actions du Groupe :

Pour la première fois en 2025, une jeune diplômée issue du Graduate Program du groupe a donné une dimension internationale à son parcours chez Paprec, en réalisant une mission en Espagne avant de rejoindre la Suisse. Cela constitue un signal fort de l'orientation internationale prise par le groupe dans son développement.

Le déploiement de la formation conformité s'est également poursuivi en 2025, avec une nouvelle session en ligne suivie par près de 2 000 salariés et un dispositif renforcé destiné à 500 collaborateurs considérés comme les plus exposés dans leurs fonctions. Ce programme approfondit les dimensions éthique, anticorruption, signalement et transparence, en cohérence avec les réglementations applicables.



Résultats et indicateurs de performance

851

Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une promotion interne

17,8

Nombre d'heures moyen de formation par salarié concerné

98 %

Part de salariés éligibles formés aux règles en matière de conformité anticorruption

* Données issues des comptes consolidés 2025. Ce chiffre ne reflète pas le chiffre d'affaires en année pleine compte tenu des acquisitions réalisées en cours d'année.

Santé et sécurité

Principaux enjeux :

Préserver la santé et la sécurité des collaborateurs dans un environnement industriel à risques, prévenir les accidents du travail et maîtriser le risque incendie sur l'ensemble des sites du groupe.

Contributions de Paprec :

La santé et la sécurité au travail des collaborateurs constituent un axe prioritaire de la stratégie de Paprec et l'un des fondements de son excellence opérationnelle. Cette exigence est intégrée à l'ensemble des décisions et des pratiques du groupe. Dans un secteur industriel où les risques relatifs à la santé et à la sécurité des salariés sont significatifs (incendies, répétitivité et pénibilité du travail, accidents de la route, etc.), le groupe s'efforce d'offrir les conditions de travail les plus sûres à ses collaborateurs.

La politique sécurité de Paprec s'articule ainsi autour de plusieurs enjeux majeurs :

1. La consolidation des fondamentaux et des rituels managériaux, afin de renforcer durablement les bonnes pratiques et de développer une culture de prévention partagée.
2. Le renforcement des exigences relatives au port des équipements de protection individuelle, avec l'instauration de l'obligation du port du casque afin de mieux protéger les collaborateurs.
3. L'aboutissement des chantiers engagés en matière de conformité des machines et de consignation, visant à réduire les risques liés aux équipements industriels.
4. La bonne gestion de la coactivité sur les sites du groupe.

La politique de sécurité incendie, rigoureuse et proactive, repose quant à elle sur trois piliers complémentaires :

- Des procédures de prévention : formations continues des employés sur les risques d'incendie et les procédures d'évacuation, inspections et entretiens réguliers des installations, exercices fréquents pour l'ensemble des collaborateurs etc.
- Des procédures de détection : grâce à l'utilisation de systèmes de détection d'incendie avancés, régulièrement testés afin d'en garantir la fiabilité.
- Des procédures de protection (type murs coupe-feu) et de réponse aux incendies (comme le sprinklage, par exemple). Cette politique est fréquemment mise à jour pour refléter les meilleures pratiques et rester en conformité avec les réglementations en vigueur.

Par ailleurs, Paprec collabore étroitement avec les services d'urgence locaux afin d'assurer une parfaite connaissance des installations, des plans d'opération internes et des dispositifs d'évacuation. Des exercices conjoints sont d'ailleurs régulièrement organisés pour renforcer la coordination.

Actions du Groupe :

L'année 2025 a constitué un palier important dans l'atteinte des résultats Santé & Sécurité du groupe, marqué par un objectif clair : Zéro accident grave. La gestion de la coactivité a été retenue comme thème annuel afin de franchir un nouveau cap en matière de prévention. Un plan structuré a été défini pour chaque usine et a donné lieu à la mise en œuvre de mesures concrètes, adaptées à chaque site. En parallèle, la convention nationale dédiée à la sécurité a réuni plus de 700 participants et plus de 2 500 causeries sécurités ont été organisées sur l'ensemble des sites, contribuant à renforcer la culture sécurité et l'implication des équipes.

* Voir note méthodologique p. 14.



Maîtrise des risques environnementaux

Principaux enjeux :

Prévenir, maîtriser et réduire les impacts environnementaux des activités du groupe sur l'air, l'eau, les sols, les ressources naturelles, la biodiversité, le paysage et les riverains, dans le respect des exigences réglementaires et des meilleures pratiques.

Contributions de Paprec :

Paprec s'appuie sur une politique Qualité, Sécurité, Environnement et Énergie (QSEE) ambitieuse, traduisant l'engagement du groupe en faveur d'une performance durable et maîtrisée de ses activités industrielles.

La performance du système de management du groupe repose sur l'expertise et l'engagement quotidien des équipes QSEE, qui s'assurent de son bon déploiement en France et à l'international. Ce dispositif est également consolidé par un réseau d'auditeurs internes QSEE répartis sur l'ensemble du territoire, dont les analyses et recommandations contribuent à renforcer l'efficacité des pratiques. Des audits internes sont ainsi régulièrement réalisés afin de s'assurer du respect de la réglementation, du bon déploiement des procédures et des outils du groupe, afin d'enrichir constamment les bonnes pratiques observées.

Les normes ISO constituent enfin un cadre structurant permettant au groupe de renforcer, par une gestion méthodique, l'amélioration continue de ses performances. Paprec a d'ailleurs à ce sujet intégré l'approche cycle de vie à l'analyse environnementale de ses sites ISO 14001, renforçant ainsi la prise en compte des impacts environnementaux sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Actions du Groupe :

En 2025, Paprec a renouvelé avec succès sa triple certification ISO 9 001, ISO 14 001 et ISO 45 001, démontrant la robustesse et l'efficacité de son système de management intégré QSEE. Au cours de l'année, 14 nouvelles certifications ont aussi été délivrées à différents sites du groupe.

Le groupe a par ailleurs déployé cette année la certification RED II, pour renforcer la traçabilité et la fiabilité des matières issues de ses activités de collecte, en particulier dans les filières bois et biodéchets. Cette certification européenne garantit la traçabilité et la durabilité des déchets collectés et envoyés vers la production d'énergie renouvelable.

Enfin, Paprec a renforcé de manière significative son dispositif d'audits internes en 2025, afin de consolider l'efficacité et la conformité de son système de management QSEE et de mieux maîtriser les risques environnementaux associés à ses activités.



Développement des territoires

Principaux enjeux :

Contribuer à bâtir une société plus fraternelle en participant au développement économique, social et environnemental des territoires d'implantation du groupe, en favorisant l'emploi local, l'inclusion professionnelle et la création de valeur durable.

Contributions de Paprec :

Le maillage territorial très dense de Paprec en France constitue un atout majeur pour le groupe. Acteur de la décarbonation des territoires, Paprec crée – directement et indirectement – des emplois locaux non délocalisables partout sur le territoire et participe activement à leur développement économique et à leur transition environnementale.

Proche de ses partenaires économiques, le groupe privilégie d'abord au maximum les achats locaux et veille à entretenir des relations responsables et transparentes avec ses clients et fournisseurs.

Depuis plusieurs années, Paprec développe également des partenariats structurants avec de nombreux acteurs de l'économie sociale et solidaire. Cette collaboration renforce la capacité du groupe à favoriser l'accès à l'emploi et l'inclusion professionnelle de personnes en situation de handicap ou engagées dans des parcours d'insertion, sur l'ensemble du territoire national. Grâce à l'acquisition de l'entreprise de travail adapté Le Petit Plus en 2019 par exemple, plus de 65 collaborateurs peuvent bénéficier d'une activité professionnelle adaptée, permettant leur montée en compétences, tout en garantissant une activité économique compétitive et viable.

Paprec déploie par ailleurs une politique de soutien sous forme de mécénat et de sponsoring, en faveur d'actions en cohérence avec ses valeurs (culture, humanitaire et aide aux personnes en difficulté, laïcité, protection de l'environnement, sport) ou en lien avec la promotion de solutions visant à développer l'économie circulaire et décarbonée.

Enfin, afin de renforcer le dialogue avec les parties prenantes locales, des journées portes ouvertes sont régulièrement organisées à destination des riverains et des publics scolaires, afin de faire connaître les activités du groupe et ses métiers.

Actions du Groupe :

En 2025, l'éco-pôle de gestion des déchets du Cydec, exploité par Paprec, s'est vu décerner le label « Empl'itude » par l'AFNOR. Cette distinction de référence en matière de responsabilité sociétale valorise les actions en faveur de l'insertion professionnelle et du développement des compétences pour les entreprises qui, à travers leurs activités, facilitent le retour à l'emploi des publics éloignés du marché du travail.

En 2025, Paprec initie également un nouveau mécénat avec la Philharmonie de Paris, en soutenant particulièrement le projet Démos, qui permet à des enfants issus de quartiers défavorisés de découvrir et de pratiquer la musique classique au sein d'un orchestre.

Animée par des valeurs philanthropiques culturelles, Paprec contribue enfin régulièrement à la production d'œuvres monumentales réalisées à partir de matériaux recyclés. En 2025, la collection Paprec s'est enrichie d'une dizaine d'œuvres, reflétant la diversité de la création contemporaine.



Résultats et indicateurs de performance

891 983

Heures d'insertion réalisées en 2025

Lutte contre le changement climatique

Principaux enjeux :

Contribuer à la lutte contre le changement climatique en développant des solutions de valorisation performantes, tout en maîtrisant et en réduisant l'empreinte carbone des activités du groupe et de sa chaîne de valeur.

Contributions de Paprec :

Présent sur les trois boucles de valorisation (matière, organique et énergétique), Paprec contribue directement par son activité à économiser les ressources naturelles et limiter les émissions de carbone, participant ainsi à la décarbonation de l'économie et à la lutte contre le changement climatique. En effet, la production de matières premières issues du recyclage, la valorisation organique des déchets fermentescibles ou encore la valorisation énergétique des déchets non recyclables permettent d'éviter l'émission de GES induite par l'extraction et la fabrication de matière primaire, de favoriser le stockage de carbone dans les sols par la production de biogaz et de biofertilisants ou encore de décarboner l'économie française par la production d'énergie renouvelable et de récupération.

Pour autant, la gestion des déchets, comme toute activité, génère des émissions de GES, notamment lors des phases de collecte, de tri etc. Conscient de cet enjeu, Paprec s'engage depuis plusieurs années pour réduire l'empreinte carbone de son activité.

En partenariat avec ses clients, le groupe agit en priorité sur la décarbonation de sa flotte de véhicules, par le recours à des carburants alternatifs et par l'électrification progressive des véhicules. En parallèle, Paprec développe aussi le recours au transport fluvial, dont les émissions de CO₂ sont jusqu'à cinq fois inférieures à celles du transport routier. Paprec s'appuie également sur l'innovation et l'optimisation continue de ses processus industriels pour limiter son impact environnemental. Les opérations de tri, de recyclage et de valorisation des matières sont ainsi régulièrement repensées pour maximiser le rendement tout en limitant les émissions de GES. L'efficacité énergétique des installations du groupe est aussi renforcée grâce au déploiement d'équipements de pointe, qui permettent une optimisation des consommations énergétiques. Enfin, le groupe s'engage, en lien étroit avec les territoires et ses clients, dans le développement de solutions innovantes de décarbonation, notamment par la mise en œuvre de procédés de capture du CO₂ émis sur certains sites de valorisation énergétique exploités par Paprec. Première industrielle en France, un projet de modernisation de l'usine de Pontivy (56), portée avec le SITCOM-Mi, syndicat intercommunal pour le transfert et le traitement des ordures ménagères du Morbihan, intégrera ce nouveau procédé d'ici 2027.

Actions du Groupe :

En 2025, plus de 90% des camions du groupe respectent les normes EURO 5 ou EURO 6 et 15% des commandes de nouveaux véhicules ont été passées pour des véhicules électriques. Engagé quotidiennement à œuvrer pour une planète plus verte, Paprec en Suisse opère aussi cette année la première flotte de bennes à ordures ménagères électriques du pays, déployée dans plusieurs cantons, notamment à Genève et à Vaud. En 2025, le groupe a enfin réalisé sa première expédition fluviale et maritime de 1 400 tonnes de métal trié depuis Lyon vers des clients espagnols. Au total, 261 kt de déchets ont été transportés par voie fluviale, ferroviaire ou maritime au cours de l'année.

Conscient qu'une partie de l'empreinte carbone du groupe se situe en amont et en aval de ses activités, Paprec est doté de feuilles de route achats responsables et numérique responsable visant à mieux maîtriser, piloter et réduire les impacts carbone de sa chaîne de valeur.

*Voir note méthodologique p.14.



Résultats et indicateurs de performance*

Données Groupe

1 910 880

Tonnes équivalent CO₂
Émissions de GES générées
(Scopes 1 et 2)

1 547 381

Tonnes équivalent CO₂
Émissions de GES générées
(Scope 3)

6 672 698

Tonnes équivalent CO₂
Émissions de GES évitées

Dont liées à l'activité de recyclage

140 815

Tonnes équivalent CO₂
Émissions de GES générées
(Scopes 1 et 2)

4 949 287

Tonnes équivalent CO₂
Émissions de GES évitées

Périmètre des indicateurs 2025

INDICATEURS	PÉRIMÈTRE
DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	
Tonnage total de déchets collectés, traités et vendus	Groupe
Tonnage total de déchets recyclés et vendus	Groupe
Taux de recyclage et de valorisation	Groupe
SATISFACTION CLIENT	
Chiffre d'affaires (CA)	Groupe
CA issus de contrats avec les collectivités	Groupe
Taux de renouvellement des contrats collectivités (en CA)	Recyclage France
CA issu des contrats entreprises privées	Groupe
Taux de renouvellement des contrats industriels sur l'activité de recyclage (en CA)	Recyclage France
COMPÉTENCES	
Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une promotion interne	Groupe
Nombre d'heures moyen de formation par salarié concerné	Groupe hors Suisse et Espagne
Part de salariés éligibles formés aux règles en matière de conformité anticorruption	Groupe
SANTÉ ET SÉCURITÉ	
Taux de fréquence brut des accidents du travail	Groupe hors international
Taux de gravité des accidents du travail	Groupe hors international
Nombre de départs de feu	Groupe hors international
Taux de départs de feu maîtrisés en interne	Groupe hors international
MAÎTRISE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	
Part des sites disposant d'au moins une certification environnementale	Groupe
DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	
Nombre d'heures d'insertion réalisées	Groupe hors international
LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	
Émissions de GES générées (Scopes 1 et 2)	Groupe
Émissions de GES générées (Scope 3)	Groupe
Catégorie 1	Groupe
Catégorie 3	Groupe
Catégorie 6	Groupe hors international
Catégorie 7	Groupe hors Suisse et Espagne
Catégorie 9	Groupe hors international
Catégorie 10	Groupe
Émissions de GES évitées	Groupe
Dont liées à l'activité Recyclage : émissions de GES générées (Scopes 1 et 2)	Groupe
Dont liées à l'activité Recyclage : émissions de GES évitées	Groupe

Périmètre : Le périmètre de cette ce rapport est Paprec Holding. Le périmètre précis de chaque indicateur est indiqué en annexe. Les acquisitions réalisées avant le 1^{er} juillet 2025 ont été incluses dans le périmètre. Aucune cession n'a été réalisée en 2025. Taxonomie : Paprec n'est pas soumis à ce reporting.

Évolution annuelle des indicateurs

INDICATEURS	UNITÉ	2023	2024	2025
DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE				
Tonnage total de déchets collectés, traités et vendus	tonnes	15 720 946	16 872 696	18 751 503
Tonnage total de déchets recyclés et vendus	tonnes	8 384 917	8 883 799	9 998 679
Taux de recyclage et de valorisation	%	88,4	88,7	87,3
SATISFACTION CLIENT				
Chiffre d'affaires	M€	2 372	2 739	3 171
CA issus de contrats avec les collectivités	M€	942	1 167	1 392
Taux de renouvellement des contrats collectivités (en CA)	%	81	85	86
CA issu des contrats entreprises privées	M€	1 430	1 572	1 779
Taux de renouvellement des contrats industriels sur l'activité de recyclage (en CA)	%	99,7	99,8	99,4
COMPÉTENCES				
Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une promotion interne	Nb	1 356	863	851
Nombre d'heures moyen de formation par salarié concerné	h	22	17,2	17,8
Part de salariés éligibles formés aux règles en matière de conformité anticorruption	%	ND	ND	98
SANTÉ ET SÉCURITÉ				
Taux de fréquence brut des accidents du travail	Taux	26,21	25,92	20,78
Taux de gravité des accidents du travail	Taux	1,95	2,26	1,73
Nombre de départs de feu	Nb	ND	279	464
Taux de départs de feu maîtrisés en interne	%	92	93	90
MAÎTRISE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX				
Part des sites disposant d'au moins une certification environnementale	%	80	83	87
DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES				
Nombre d'heures d'insertion réalisées	h	764 212	787 663	891 983
LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE				
Émissions de GES générées (Scopes 1 et 2)*	t CO2e	1 500 463	1 748 646	1 910 880
Émissions de GES générées (Scope 3)	t CO2e	2 261 539	1 349 763	1 547 381
Émissions de GES évitées	t CO2e	5 907 580	6 453 742	6 672 698
Dont liées à l'activité Recyclage : émissions de GES générées (Scopes 1 et 2)	t CO2e	130 576	144 281	140 815
Dont liées à l'activité Recyclage : émissions de GES évitées	t CO2e	4 176 313	4 625 566	4 949 287

**Rebasage des émissions historiques du groupe effectué en 2025. Voir note méthodologique p. 14.*

Note méthodologique sur les indicateurs 2025

Ce rapport de performance extra-financière 2025 a été élaboré dans une logique volontaire de continuité avec les démarches engagées au titre des exercices antérieurs dans le cadre de la DPEF.

Indicateurs relatifs aux tonnages de déchets

Le **tonnage total de déchets collectés, recyclés et vendus** correspond aux tonnages de déchets gérés par le groupe sur l'exercice : les volumes vendus à partir des déchets recyclés ou transformés par le groupe (pour compte propre ou dans le cadre de prestations de services), les volumes pris en charge par le groupe pour compte de tiers ainsi que les volumes de déchets non recyclables traités en valorisation énergétique et en stockage. Les quote-part des tonnages de déchets opérés par des sociétés non consolidées par intégration globale sont également prises en compte à hauteur de la participation de Paprec au capital de ces sociétés.

Le **tonnage total de déchets recyclés et vendus** correspond aux volumes vendus à partir des déchets recyclés par le groupe (pour compte propre ou dans le cadre de prestations de services).

Le **taux de recyclage et de valorisation** rapporte les volumes de déchets valorisés par le groupe (recyclage matière, organique et énergétique) sur le tonnage de déchets collectés, recyclés et vendus hors tonnages pris en charge par le groupe pour compte de tiers.

Indicateurs économiques

Le **chiffre d'affaires** du groupe est issu des comptes annuels consolidés de Paprec. Le chiffre d'affaires par **typologie de clients (privé ou public)** est obtenu sur la base de la ventilation du chiffre d'affaires par typologie de clients (privé ou public) des différentes activités du groupe (Recyclage hors métiers de spécialités, Énergies...) en France et à l'international.

Le **taux de renouvellement des contrats collectifs sur l'activité Recyclage** correspond au volume de chiffre d'affaires de contrats collectifs renouvelés sur l'exercice en France. En 2025, dans un souci de cohérence et d'harmonisation, cet indicateur est exprimé en CA et non plus en nombre. Les valeurs historiques ont également été corrigées dans cette optique.

Le **taux de renouvellement des contrats privés sur l'activité Recyclage** correspond au taux de fidélisation (en valeur) des clients privés en France.

Indicateurs relatifs aux ressources humaines

Le **nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une promotion interne** correspond au nombre de collaborateurs ayant bénéficié au cours de l'exercice d'une évolution professionnelle interne répondant à l'un ou l'autre des critères suivants :

- Changement de statut : passage à un statut supérieur (ouvrier à TAM ou TAM à cadre).
- Changement de coefficient : évolution vers un coefficient supérieur (NB : les rétrogradations ne sont pas prises en compte).

Le **nombre d'heures de formation par salarié concerné** est obtenu en rapportant le nombre total d'heures de formation sur l'année au nombre total de salariés ayant suivi au moins un acte de formation au cours de cette même année. Les données sont calculées sur les effectifs inscrits. Un salarié ayant suivi plusieurs sessions de formation n'est comptabilisé qu'une fois au dénominateur.

La **part de salariés éligibles formés aux règles en matière de conformité anticorruption** correspond au nombre de salariés ayant effectivement suivi et validé une formation relative à la conformité anticorruption au cours de l'année rapporté au nombre de salariés total identifiés comme étant exposés au risque de corruption.

Indicateurs relatifs à la santé- sécurité au travail

Le **taux de maîtrise des départs de feu en interne** correspond au nombre de départs de feu maîtrisés ne nécessitant pas d'intervention des pompiers pour éteindre le feu.

Le **taux de fréquence brut des accidents du travail** correspond au nombre d'accidents avec arrêt rapporté au nombre d'heures travaillées au cours de l'année, avant toute prise en compte des accidents non reconnus par la CPAM ou le tribunal à partir du 31/12/2025.

Le **taux de gravité des accidents du travail** correspond au nombre de jours d'arrêts rapporté au nombre d'heures travaillées au cours de l'année.

Indicateurs relatifs à la maîtrise des risques environnementaux

La **part des sites disposant d'au moins une certification environnementale** parmi les sites éligibles correspond au nombre de sites disposant d'un système de management environnemental (ISO 14001 ou équivalent) au 31 décembre 2025 parmi le nombre total des sites de traitement (donc ICPE soumis à Enregistrement ou Autorisation) accueillant au moins cinq personnes et présents dans le groupe depuis au moins un an. Y sont ajoutés les sites ayant obtenu une certification équivalente à la demande spécifique du client.

Indicateurs relatifs à l'ancrage territorial

Les **heures d'insertion réalisées** sont issues d'une enquête interne de recensement réalisée annuellement par le groupe auprès de chacune de ses agences. Lorsque les heures réalisées ne sont pas disponibles, ces dernières sont calculées à partir des informations financières et d'un taux horaire insertion moyen Groupe appliqué par défaut.

Indicateurs relatifs à la lutte contre le changement climatique

Les **émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) générées directement par le groupe** (Scope 1 et 2) : ces émissions correspondent aux consommations en France et à l'international, d'électricité, de gaz, de gasoil et de GNR liées aux activités et sites de Paprec, ainsi qu'aux autres émissions liées aux autres process du groupe (valorisation énergétique et émissions diffuses de méthane liées à l'activité de stockage). Les facteurs d'émission utilisés sont issus de la Base Carbone® de l'ADEME, et la méthodologie appliquée est conforme aux principes du GHG Protocol.

En 2025, une actualisation de la méthodologie de calcul a été menée sur les activités de valorisation énergétique et de stockage du groupe pour l'aligner sur les pratiques professionnelles (feuille de route décarbonation de la filière déchets réalisée par les fédérations professionnelles), sur des données réelles de combustion, avec une ventilation plus fine des données relevant des Scopes 1&2. Les données d'émissions générées historiques du groupe ont ainsi été recalculées aux métriques 2025.

Les **émissions de GES générées par la chaîne de valeur amont et aval du groupe** (Scope 3) : ces émissions sont réparties en différentes catégories. Les facteurs d'émissions utilisés proviennent de l'ADEME.

- Catégorie 1 : **Produits et services achetés** ; Émissions liées aux produits et services achetés par le Groupe correspondant aux dépenses d'exploitation de Paprec (comptes 60, 61, 62 et 65 selon les normes comptables). Une part significative (65 %) des achats ne sont pas pris en compte en raison de l'absence de facteurs d'émissions adéquats existants.
- Catégorie 3 : **Activités associées à l'énergie** ; Émissions associées à l'énergie correspondant aux émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à la production des combustibles et de l'énergie achetés et consommés par Paprec, en amont des postes déjà comptabilisés en Scopes 1 & 2.
- Catégorie 6 : **Voyages professionnels** ; Émissions correspondant aux déplacements professionnels en France (aériens, ferroviaires, locations de voitures, utilisations de véhicules de fonction et de service).
- Catégorie 7 : **Déplacements domicile-travail** ; Distances de trajets des collaborateurs du Groupe croisées avec les pratiques nationales de trajet domicile-travail pour comptabiliser ces émissions.
- Catégorie 9 : **Transport aval** ; Émissions correspondant aux transports de matières en France dont le coût de transport n'est pas supporté par Paprec.
- Catégorie 10 : **Transformation des produits vendus** ; Émissions correspondant aux émissions générées par le processus de transformation des matières premières issues du recyclage vendues par Paprec à ses clients utilisateurs de matières premières issues du recyclage (industrie papetière, plasturgie, aciérie...), pour lesquelles des facteurs d'émissions fiables existent. L'intensité énergétique nécessaire à la transformation des matières ainsi que le mix électrique des pays de destination sont pris en compte pour comptabiliser les émissions. En 2024, un meilleur retraitement des données de matières issues du recyclage envoyées chez les recycleurs a permis d'affiner la comptabilisation des émissions de ce poste.

Les autres catégories du Scope 3 ne sont pas comptabilisées car jugées non matérielles ou à défaut de données disponibles exploitables (Catégorie 4 correspondant au transport amont notamment).

Les émissions de GES évitées

Elles correspondent aux émissions de GES évitées grâce à la production de matières premières issues du recyclage, de biofertilisants (compost ou digestat), ainsi que d'énergies bas carbone.

Les facteurs d'émissions utilisés proviennent principalement de l'ADEME.

Les rationnels suivants sont appliqués pour calculer la contribution des activités du groupe aux émissions de GES évitées :

1. Les matières premières issues du recyclage (MPIR) viennent se substituer à des matières premières primaires, permettant d'éviter l'extraction et la production de ces matières primaires ainsi que les consommations d'énergies et de ressources associées.
Les MPIR réincorporés dans les processus de production permettent aussi d'éviter l'élimination des déchets.
Les émissions de GES générées par les processus de collecte, tri et recyclage sont bien déduites du calcul.
2. Les émissions évitées permises par la valorisation organique des déchets fermentescibles sont calculées comme les impacts évités grâce à l'utilisation de biofertilisants (compost ou digestat) en substitut d'engrais azotés carbonés ainsi que la production d'énergie bas-carbone en substitution d'énergie fossile (gaz et charbon).
3. Les émissions évitées permises par la valorisation énergétique des déchets non recyclables sont calculées à partir des données les plus récentes issues des méthodologies de calcul retenues par nos fédérations.
Les émissions évitées grâce à la valorisation énergétique des déchets non recyclables proviennent de la substitution de chaleur et d'électricité bas carbone à des énergies fossiles.
La valorisation énergétique des déchets non recyclables permet aussi d'éviter leur élimination en stockage.

PAPREC HOLDING

7 rue du Docteur Lancereaux
75008 Paris

**RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES PORTANT SUR UNE SELECTION
D'INFORMATIONS ESG**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Le 26 mars 2026

PAPREC HOLDING

Rapport d'assurance limitée de l'un des commissaires aux comptes portant sur une sélection d'informations ESG.

Exercice clos le 31 décembre 2025

A la direction générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, et conformément à votre demande, nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance limitée sur la sélection d'informations ESG que vous avez déterminée et présentée en Annexe du présent rapport (ci-après les « Informations »). Ces informations ont été établies volontairement par Paprec Holding (ci-après « l'Entité »), au regard du référentiel ad hoc défini par l'entité et présenté dans son Rapport de performance extra-financière 2025 dans la partie Note méthodologique (ci-après le « Référentiel »). Ce Rapport de performance extra-financière établi par la direction générale et arrêté par le Conseil d'Administration le 18 mars 2026 s'inscrit dans le cadre d'une démarche volontaire de présentation de la démarche extra-financière de la société.

Notre intervention ne porte pas sur les informations relatives aux périodes antérieures, ni sur toutes les informations présentées, dans le Rapport de performance extra-financière autres que celles objet de notre rapport.

Conclusion d'assurance limitée

Sur la base des travaux que nous avons mis en œuvre, tels que décrits dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note méthodologique du Rapport de performance extra-financière. Les Informations ont été établies dans une démarche de continuité avec ce qui était fait en matière de Déclaration de performance extra-financière mais ne constituent pas des informations établies selon un référentiel reconnu.

Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité avec celles d'autres entités et au fil du temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel disponible dont les éléments significatifs sont présentés dans le Rapport de performance extra-financière en note méthodologique.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement.

Responsabilité de l'entité

Les Informations ont été établies sous la responsabilité de la direction, et il lui appartient de :

- Sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations (*i.e.* le Référentiel) ;
- Préparer les Informations en appliquant le Référentiel ; et
- Concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient de :

- Planifier et réaliser les travaux pour obtenir une assurance limitée sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel et ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- Formuler une conclusion indépendante basée sur les travaux que nous avons mis en œuvre et les éléments que nous avons collectés ;
- Communiquer notre conclusion à la Direction de l'entité.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne pouvons pas être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Doctrine professionnelle appliquée

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) relative à cette intervention.

Ils ne constituent ni un audit ni un examen limité au sens des normes d'exercice professionnel (NEP) applicables en France. Ils ne constituent pas non plus une certification conformément aux lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit (H2A).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L821-28 du code de commerce, par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité comprenant des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables ainsi que de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux, décrits ci-après, en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Dans le cadre de notre prestation d'assurance limitée et sur la base de notre jugement professionnel, nous avons :

- Mis à jour notre connaissance de l'entité, de son environnement y compris des éléments du contrôle interne pertinents pour la préparation des Informations ;
- Apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité visant à la conformité des Informations avec le Référentiel, étant précisé que nous n'avons pas évalué la conception, la mise en œuvre ou encore testé l'efficacité opérationnelle des contrôles pertinents pour la préparation des Informations ;
- Apprécié si les méthodes utilisées par l'Entité pour établir les Informations sont appropriées au regard du Référentiel et le cas échéant, apprécié la pertinence des changements de méthodes et hypothèses ;
- Vérifié que les Informations ont été établies sur le périmètre indiqué dans le Référentiel ;
- Evalué le processus de collecte et de compilation des Informations afin d'apprécier l'exhaustivité et l'exactitude des informations collectées et mis en œuvre des procédures consistant à vérifier la correcte consolidation de ces données ;
- Sélectionné sur la base de notre jugement professionnel les informations que nous avons considérées les plus importantes, pour lesquelles nous avons :
 - Mis en œuvre des procédures analytiques consistant à vérifier la cohérence de leurs évolutions et demander à la direction, le cas échéant, des explications concernant des éléments inhabituels identifiés ;
 - Réalisé des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection consistant à vérifier la correcte application des méthodes de calcul et hypothèses décrites dans le Référentiel et à rapprocher les données sous-jacentes des pièces justificatives ;
 - Pour les estimations, par entretien avec les responsables concernés, nous avons pris connaissance de la méthode de calcul des données estimées. Nous avons apprécié le caractère approprié et l'application correcte de cette méthode ainsi que le caractère approprié des sources d'informations utilisées.
- Apprécié la cohérence d'ensemble des Informations par rapport à notre connaissance de l'entité.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour formuler notre conclusion.

PAPREC HOLDING

Rapport d'assurance limitée de l'un des commissaires aux comptes
portant sur une sélection d'informations ESG
Exercice clos le 31 décembre 2025

PAPREC HOLDING

Rapport d'assurance limitée de l'un des commissaires aux comptes
portant sur une sélection d'informations ESG
Exercice clos le 31 décembre 2025

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance limitée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

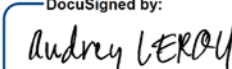
Restrictions sur la distribution et l'utilisation

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

En notre qualité de commissaire aux comptes de Paprec Holding, notre responsabilité à l'égard de Paprec Holding et de ses actionnaires est définie par la loi française et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française. Nous ne sommes redevables et n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers. Nous ne pourrions être tenus responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de Paprec Holding ou de ses filiales.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant.

Paris, le 26 mars 2026

DocuSigned by:

5D1362FD90E342C...

BDO PARIS
Représenté par Audrey LEROY
Associée

ANNEXE

Informations quantitatives sélectionnées :

- Taux de recyclage et de valorisation
- Taux de renouvellement des contrats collectivités (en CA)
- Taux de renouvellement des contrats industriels sur l'activité de recyclage (en CA)
- Nombre d'heures moyen de formation par salarié concerné
- Nombre de départs de feu
- Taux de départs de feu maîtrisés en interne
- Part des sites disposant d'au moins une certification environnementale
- Nombre d'heures d'insertion réalisées
- Émissions de GES générées (Scopes 1 et 2)
- Émissions de GES générées (Scope 3)
- Émissions de GES évitées